

2023/21/07/02

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

Date de convocation :
04/07/2023

Convocation affichée le :
04/07/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Procuration (s) : 8
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 17/08/2023
Certifié exécutoire le
Publié ou notifié le 17/08/2023
A GOURIN, le 17/08/2023
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, BOUÉDEC Jean-Michel, LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange, COUGARD Christelle, PERON Alan.

Procuration(s): PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN ANNE, BOUÉDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane, LE ROUX Véronique à GOUJARD Laurine, POUPON Marie-Laure à HENRY Catherine, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE COROLLER Marie-Ange à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à BOCQUILLON Maud, PERON Alan à LE GRAND Mickaël.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

2 – AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - MISE EN PLACE D'UN 2^{ème} CYCLE DE TRAVAIL à 35H00 - EFFET AU 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 21 juin 2002 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et fixant à 37h30 la durée hebdomadaire de service des agents communaux (les jours A.R.T.T. sont au nombre de 15).

Pour donner suite à une demande d'un agent communal, il propose la mise en place d'un 2^{ème} cycle de travail à 35h00 à compter du 1^{er} janvier 2024, étant entendu que le Comité Social

Territorial Départemental (C.S.T) du centre de gestion de la fonction publique territoriale
un avis favorable à l'unanimité sur le projet le 31 janvier 2023.

VU l'avis du Comité Territorial Départemental joint en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ADOpte, la proposition de mise en place d'un 2^{ème} cycle de travail à 35h00 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Pour extrait conforme au registre,
A Gourin, le 21 juillet 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.